

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2025-19 Prolongation de permission de voirie " rue Cave des Consuls "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de prolongation en date du 21 janvier 2025, par laquelle Monsieur Mathias MAERTEN, domicilié 79 rue Cave des Consuls – 34480 PUISSALICON, sollicite une autorisation de prolonger l'installation d'un échafaudage en façade du bien situé " 116 rue Cave des Consuls ", afin de permettre le déroulement des travaux liés au dossier de DP 034 224 24 H0039,

Vu l'arrêté 2024-197 du 27 novembre 2024 de permission de voirie " rue Cave des Consuls ",

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le permissionnaire est autorisé à prolonger l'installation d'un échafaudage devant le bien situé " 116 rue Cave des Consuls ", à partir du lundi 27 janvier 2025 à 08H00, pour une durée de 30 jours.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 24/01/2025

Publication sur le site internet de la commune le 24/01/2025

Puissalicon le 24/01/2025

Michel FARENC
Maire

